

ADMINISTRATION

Compte rendu du conseil municipal

Séance du 5 février 2024

Conseillers municipaux présents :

Florent SERRETTE, Lydie CHANEZ, Gérard MUGNIOT, Marion BLONDEAU, Michaël FUMEY, Philippe SCHENCK, Camille BARBAZ, Sébastien GUILLAUME, Séverin PASKIEWICZ, Jean-Yves QUETY, Jérôme SERRETTE

Conseillers municipaux absents avec représentation :

Elodie MELET (Procuration à Marion BLONDEAU)

Conseillers municipaux absents sans représentation :

Joël ALPY

Lydie CHANEZ a été désignée secrétaire de séance. La séance est ouverte à 20h.

1. Administration générale

Approbation du compte rendu du 8 janvier 2024

Les élus n'émettent pas d'observations sur le compte rendu de la séance du 8 janvier 2024, qui est ainsi approuvé à l'unanimité.

Outils d'information et de communication

M. le Maire fait part de la réflexion du groupe de travail sur la communication de la commune, autour de 3 principes : informer, rendre compte et communiquer ; déclinés en 3 temporalités : en continu, ponctuellement en fonction des besoins et chaque trimestre. Cette stratégie se matérialisera avec les outils suivants :

- le numérique (nouveau site internet, réseaux sociaux, application mobile « Panneau Pocket »)
- le « Migno infos »
- un nouveau magazine municipal trimestriel

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la mise en place de l'application mobile « Panneau Pocket » pour un coût de 540 € pour 3 ans.

2. Finances

Budget primitif 2024 : préparation

M. le Maire profite de la séance allégée pour expliquer aux nouveaux élus les principes de la comptabilité publique, les documents budgétaires et la situation générale des finances de la Commune sur la période 2013-2023.

3. Forêt et bois

Modification du parcellaire : Parcelles 72, 73, et 76

La 1^{ère} adjointe présente un plan parcellaire des parcelles forestières actuelles 72, 73 et 76 et propose une nouvelle découpe de chacune de ces parcelles. L'intérêt de cette modification est de prendre en compte les limites du chemin forestier. Le conseil municipal approuve ce changement qui sera pris en compte dans le prochain plan d'aménagement forestier à partir de 2028.

Préparation du programme de travaux sylvicoles 2024

En vue de l'élaboration du programme de travaux pour l'année 2024, le garde forestier et l'adjointe en charge du dossier proposent de faire une visite en forêt d'une parcelle nécessitant un nettoyage et une parcelle ayant fait l'objet de travaux d'investissement en futaie jardinée. Cette visite à destination du conseil municipal et de la commission « Forêts et bois » est fixée au samedi 24 février 2024 à 8h30.

4. Enfance, jeunesse

Convention de financement de l'accompagnateur dans les transports scolaires

La Commune conclut une convention avec la Région, autorité organisatrice des transports scolaires concernant la mission d'accompagnement dans les transports scolaires. Cette convention définit le cadre d'intervention des accompagnateurs, leurs missions et responsabilités. En contrepartie, la Région apporte une participation financière à hauteur de 50 % du coût de l'accompagnement mis en place. Le conseil municipal approuve à l'unanimité la signature de cette convention.

5. Intercommunalité, structures extérieures et informations diverses

Droit de préemption urbain

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il n'a pas exercé le droit de préemption urbain de la Commune :

- pour la vente de la parcelle cadastrée 331 AB 240, comprenant une maison d'habitation, située rue de Mouthe à Mignovillard,
- pour la vente des parcelles cadastrées 331 ZA 65, 116 et 150, comprenant une maison d'habitation et du terrain constructible, situées rue Fontaine Carrée à Petit-Villard.

Dates à retenir

- Repas des aînés : samedi 6 avril 2024 à 12h
- Repas de la fête des mères : vendredi 24 mai 20h
- Apéritif de la fête des pères : vendredi 14 juin à 19h30.

Chalet de la Bourre

Le 15 janvier 2024, l'avocate Maître GRILLON a déposé une requête en référé au tribunal administratif de Besançon pour demander l'expulsion de la SAS MONNIN qui occupe toujours le Chalet de la Bourre alors qu'elle n'en a plus le droit. L'audience en référé a eu lieu le 31 janvier 2024. Les arguments de la Commune ont été entendus par le Tribunal qui a rendu une décision le 2 février, ordonnant l'expulsion sans délai de la SAS MONNIN. La Commune va donc pouvoir récupérer très prochainement les locaux et envisager une réouverture du Chalet de la Bourre dans le courant de l'année, après travaux.

Location du chalet de Communailles-en-Montagne

M. le Maire rappelle que les locataires ont transmis un courrier indiquant qu'ils libèrent le logement le 17 février 2024.

Placettes de compostage

Trois placettes de compostage collectif ont été installées par le SICTOM Jura Est et sont accessibles aux locataires :

- Immeuble de l'Abondance
- Bâtiment Centre bourg
- HLM (2-4 rue des Gentianes)

Les particuliers qui ne seraient pas encore équipés peuvent faire l'achat d'un composteur individuel en bois au prix de 20 € auprès du SICTOM (qui prend en charge le reste du coût).

La séance est levée à 21h30.

Prochaine séance : lundi 4 mars 2024 à 20h.

Le Maire,

Florent SERRETTE
